

47% de la population juge la présence locale des forces de l'ordre suffisante

Entre 2008 et 2017, les enquêtes « Cadre de vie et sécurité » ont permis à plus de 160 000 répondants, âgés de 14 ans et plus et résidant en France métropolitaine, d'évaluer la présence et l'action de la police ou de la gendarmerie dans leur quartier ou village.

La population évalue plutôt positivement la présence et l'action locales des forces de l'ordre. Ces perceptions sont assez stables dans le temps, mais changent en fonction des caractéristiques individuelles et du lieu de résidence. Enfin, les individus éprouvent moins souvent de l'insécurité dans leur quartier ou village lorsqu'ils estiment que la présence des forces de l'ordre y est suffisante et leur action plutôt efficace.

48% des individus estiment que l'action locale des forces de l'ordre est plutôt efficace

Près d'une personne sur deux déclare que la présence de la police ou de la gendarmerie dans son quartier ou

village est suffisante (47%). Leur action locale en matière de lutte contre la délinquance est jugée plutôt efficace dans 48% des cas. [1] Ces perceptions sont assez stables dans le temps. A partir de 2015, elles connaissent une légère tendance à la hausse et se stabilisent à 49-50%. Cette évolution pourrait être due à une présence et une visibilité renforcée dans un contexte post-attentats.

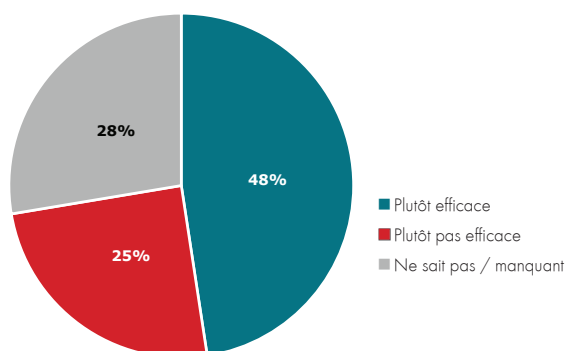
Cependant, pour 19% des individus, la présence des forces de l'ordre dans leur quartier ou village est insuffisante. Plus d'un quart de la population estime que cette présence est inexistante (27%): environ 10% précisent qu'elle serait nécessaire, et 17% qu'elle ne l'est pas. Enfin, cette présence est jugée excessive par 2% des individus.

44% des résidents des quartiers prioritaires déclarent que l'action locale des forces de l'ordre n'est plutôt pas efficace

L'évaluation des forces de l'ordre change selon les caractéristiques individuelles. Les hommes sont relativement plus nombreux à juger leur présence locale suffisante (49%, contre 45% pour les femmes), et leur action plutôt efficace (49%, contre 46% pour les femmes). Les personnes âgées de 66 ans et plus émettent l'avis le plus favorable: environ 52% d'entre elles estiment que la présence de la police ou de la gendarmerie dans leur quartier ou village est suffisante (contre 47% en moyenne), et 50% que leur action est plutôt efficace (contre 48% en moyenne).

L'évaluation change également selon le lieu de résidence. Elle est plutôt positive en milieu rural. Le constat est différent dans les unités urbaines de plus de 100 000 habitants et en agglomération parisienne, où la population déclare plus souvent que la présence locale des forces de l'ordre est in-

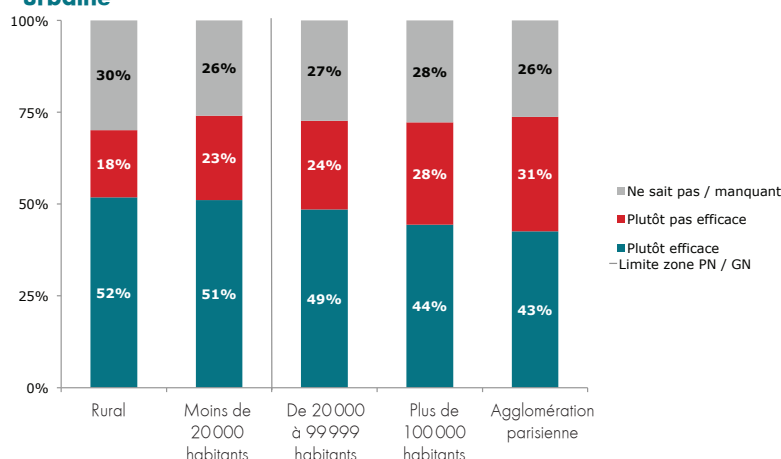
1 Evaluation de l'action de la police ou de la gendarmerie en matière de lutte contre la délinquance dans le quartier ou le village



suffisante (respectivement 21 % et 25 %), et que leur action n'est plutôt pas efficace (respectivement 28 % et 31 %). [2] Ainsi, ces perceptions changent selon les zones de compétence « théoriques » des forces de l'ordre.¹ Elles sont plus favorables en zone gendarmerie : environ 49 % de la population estime que la présence locale des forces de l'ordre est suffisante (contre 46 % en zone police), et 52 % que leur action est plutôt efficace (contre 45 % en zone police).

En 2016, il est possible d'étudier ces perceptions dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QP). Dans ces zones marquées par un écart de développement économique et social, les habitants émettent un avis plus négatif : près d'un tiers d'entre eux estiment que la présence locale des forces de l'ordre est insuffisante (32 %, contre 18 % hors QP), et 15 % qu'elle est inexistante alors qu'elle serait nécessaire (contre 9 % hors QP). Environ 44 % d'entre eux déclarent que leur action n'est plutôt pas efficace (contre 20 % hors QP).

2 Evaluation de l'action de la police ou de la gendarmerie en matière de lutte contre la délinquance dans le quartier ou le village, en fonction de l'unité urbaine



Champ : Personnes âgées de 14 ans et plus et résidant en France métropolitaine
Source : Enquêtes CVS (2008 - 2017), Insee - ONDRP - SSMSI, traitement ONDRP

Quand la présence locale des forces de l'ordre est jugée insuffisante, 36 % des individus ressentent de l'insécurité dans leur quartier

L'insécurité est éprouvée d'autant plus souvent que l'évaluation des forces de l'ordre est négative. Quand les individus jugent leur présence locale suffisante, seuls 14 % d'entre eux déclarent se sentir en insécurité dans leur quartier ou village. Cette proportion est plus élevée lorsque cette présence est jugée insuffisante (36 %), ou inexistante alors qu'elle serait nécessaire (38 %). Quand ils estiment que l'action locale des forces de l'ordre est plutôt efficace, seuls 12 % d'entre eux éprouvent de l'insécurité (contre 40 % de ceux qui estiment que cette action n'est plutôt pas efficace).

Le sentiment d'insécurité semble donc lié à l'évaluation des forces de l'ordre au niveau local. Toutefois, ces résultats ne mettent pas en évidence des liens de causalité. Il est possible que ces individus, parce qu'ils éprouvent déjà de l'insécurité, se montrent plus critiques vis-à-vis des forces de l'ordre.

SOURCES ET DÉFINITIONS

Cette étude a été réalisée à partir de l'enquête de victimation « Cadre de vie et sécurité ». Celle-ci est conduite par l'Insee et l'ONDRP depuis 2007, et avec le SSMSI depuis 2015. Plus de 15 000 répondants âgés de 14 ans et plus et résidant en France métropolitaine sont interrogés chaque année. En 2016, un sur-échantillonnage dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville permet l'analyse de ces zones. La pondération des données par l'Insee assure la représentativité des résultats.

Les résultats de cette étude sont intégralement disponibles dans le fichier Excel associé.

BIBLIOGRAPHIE

Bellit, S., et d'Arbois de Jubainville, H. (2017). Le projet Margin : Analyser le sentiment d'insécurité dans cinq pays et régions d'Europe. *Grand Angle*, 45. Paris : ONDRP.

Interstats. (2017). Quelles sont les populations préoccupées par l'insécurité dans leur quartier ? *Info-rapide*, 7. Paris : SSMSI.



INSTITUT NATIONAL DES HAUTES ÉTUDES
DE LA SÉCURITÉ ET DE LA JUSTICE

Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales

Tél : +33(0)1 76 64 89 61 - Contact : ondrp@inhsj.fr

Directrice de la publication : Hélène CAZAUX-CHARLES

Rédacteur en chef : Christophe SOULLEZ

(1) D'après la LOPS du 21 janvier 1995 et son décret d'application, un des critères de la répartition de ces zones est une population de 20 000 habitants. Il existe toutefois des exceptions historiques et locales, de sorte que la limite utilisée dans cette étude est théorique.